RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté
fixant la composition du jury national de l'examen de qualification professionnelle des enseignants classés en 2ème ou en 4ème catégorie des établissements d'enseignement agricole privés organisé au titre de l'année 2023

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 1997 relatif à l'examen de qualification professionnelle en vue de la délivrance du certificat d'aptitude pédagogique des enseignants classés en 2ème ou en 4ème catégorie des établissements d'enseignement agricole privés,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du jury national mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 2 septembre 1997 susvisé, compétent à l'égard des enseignants classés, respectivement, en 2ème ou en 4ème catégorie :

Présidente :
Madame Régine PRION, inspectrice générale de l'agriculture,

Vice président (membre titulaire) :
Monsieur Laurent DEVILLIERS, inspecteur de l'enseignement agricole, assesseur du Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole,

Membres titulaires :

2ème catégorie
Madame Gaëlle PIEGAY, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines.
Madame Nathalie FLIPO, inspectrice de l'enseignement agricole,
Monsieur Thierry LANGOUET, directeur d'EDUTER, institut Agro Dijon,
Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure,
Madame Carine GARDES, directrice de l'institut « François Marty » à Monteils (12),
Madame Lorraine BATAILLE, professeure de 2ème catégorie au lycée de Saint-François la Cadène à Labège (31),

4ème catégorie
Madame Gaëlle PIEGAY, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,
Madame Nathalie FLIPO, inspectrice de l'enseignement agricole,
Monsieur Thierry LANGOUET, directeur d'EDUTER, institut Agro Dijon,

Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure,
Madame Carine GARDES, directrice de l'institut « François Marty » à Monteils (12),
Madame Evelyne HANY, professeure de 4ème catégorie au lycée du Nivot à Lopérec (29).

Membres suppléants :

2ème catégorie
Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,
Monsieur Franck VERGNENEGRE, inspecteur de l'enseignement agricole,
Madame Stéphanie BESSON, directrice des lycées Kerlebost à Saint-Thuriau et Anne de Bretagne à Locminé (56),
Monsieur Jérôme EUDES, professeur de 2ème catégorie au lycée de l'Oustal à Villeneuve-sur-Lot (47).
Madame Agnès ZOBEL, chargée de mission auprès du chef du service des ressources humaines,
Monsieur Guillaume DUCHESNE, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines.

4ème catégorie
Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,
Monsieur Franck VERGNENEGRE, inspecteur de l'enseignement agricole,
Madame Stéphanie BESSON, directrice des lycées Kerlebost à Saint-Thuriau et Anne de Bretagne à Locminé (56),
Madame Véronique ROBERT, professeure de 4ème catégorie à l'institut « François Marty » à Monteils (12).
Madame Agnès ZOBEL, chargée de mission auprès du chef du service des ressources humaines,
Monsieur Guillaume DUCHESNE, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines.

Article 2

L'arrêté du 2 juin 2022 fixant la composition du jury national mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 2 septembre 1997 susvisé, compétent à l'égard des enseignants classés, respectivement, en 2ème ou en 4ème catégorie est abrogé.

Fait le 09 JAN. 2023

Pour le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, et par délégation,
Le sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Laurent BELLÉGUIC